Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 029-212902217-20260921-D2026067-DE

MAIRIE DE PORSPODER (29840)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° : 2026-067

DATE DE CONVOCATION
15 septembre 2026

DATE D'AFFICHAGE
22 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	19
Présents	17
Votants	19

L'an deux mille vingt six
Le vingt et un septembre, à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick BRIEND, Maire

Étaient présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de :

M. Jean-Michel CROGUENNOC qui donne pouvoir à Mme Viannette LUCAS, Mme Sophie POIRIER qui donne pouvoir à M. Patrick BRIEND

Absent :

M. Manuel COMBES a été élu secrétaire de séance (article L.2121-5 du CGCT).

02. AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX POM 26-01 RELATIF A LA REPRISE DES FAUX-PLAFONDS DU CENTRE SOCIO CULTUREL LE PHARE ET DE LA MEDIATHEQUE PIERRE-ARZEL

M. Le Maire rappelle que par délibération n°D2026-052 du 27 avril 2026, le conseil municipal a attribué le marché de reprise des faux-plafonds du Phare pour un montant de 155 167.80 € HT.
Il rappelle également que le lot démolition des faux-plafonds a fait l'objet d'une attribution parallèle, en négociation directe, pour un montant de 49 966.00 € HT.

Les travaux ont débuté comme prévu au mois de juin. Il convient de délibérer sur un avenant concernant l'achat d'une gaine de ventilation omise par la maitrise d'œuvre dans le marché initial. Cet avenant d'un montant de 7 312.00 € HT concerne le lot 2 électricité dont le titulaire est l'entreprise Gervais. Le montant de ce lot au marché initial était de 26 938.40 € HT. Le lot 2 après avenant est donc de 37 250.40 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°1 d'un montant total de 7 312.00 € HT au marché des travaux POM26-01 concernant le lot 2 détenu par l'entreprise Gervais
- **PRECISE** que ledit avenant n°1 prendra effet à compter de sa signature par M. le Maire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.
Certifié exécutoire,

Le Maire,
Patrick BRIEND

MAIRIE de PORSPODER 29840